



## II

### Message Introductif

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et à votre approbation le budget 2021. Il a été élaboré par le conseil avec l'aide de la commission des finances et de la FIDAG. Le budget a été arrêté par le conseil communal en date du 5 février 2021.

## 1. Résumé des principaux éléments du budget 2021.

### Budget de fonctionnement.

Charges financières	4 070 200
Revenus financiers	5 346 200
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>1 276 000</b>
Amortissements ordinaires	934 500
<b>Excédents de revenus</b>	<b>341 500</b>

### Budgets des investissements

Dépenses	749 500
Recettes	-
<b>Total des investissements nets</b>	<b>749 500</b>

### Financement des investissements

Investissements nets	749 500
Marge d'autofinancement	1 276 000
<b>Suffisance de financement</b>	<b>526 500</b>

### Variation de la fortune

Investissements nets à reporter au bilan	749 500
Suffisance de financement	526 500
Amortissements comptables	934 500
<b>Augmentation de la fortune nette</b>	<b>341 500</b>

## 2. Aperçu général

Le budget de fonctionnement affiche une marge d'autofinancement de CHF 1'276'300, en diminution de CHF 238'300 par rapport au budget 2020.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à CHF 4.07 millions pour des revenus évalués à CHF 5.35 millions. Les charges diminuent de CHF 1.89 millions avec une diminution des revenus de CHF 2.13 millions par rapport aux prévisions budgétaires 2020. Cela est dû notamment à la décision de budgéter les redevances d'eau sans provisionner pour litige.

Il s'agit d'un budget « sobre » de début législature avec une attention particulière vis-à-vis de dépenses et une attitude prudente face aux revenus, principalement concernant les impôts, afin d'éviter des mauvaises surprises que la commune a déjà vécues. De plus, la trésorerie est en diminution depuis les comptes 2018, d'où la nécessité de la préserver.

Après enregistrement des amortissements ordinaires de CHF 934'500 (représentant 10.3% du patrimoine administratif), le compte de fonctionnement dégage un excédent de revenus de CHF 341'500 portés en augmentation de la fortune au bilan. Le calcul des amortissements 2021 se base sur l'état du patrimoine administratif au 31.12.2019, sur les investissements budgétisés 2020 et sur les investissements prévus pour 2021. Pour rappel, la loi demande d'amortir au moins 10% du patrimoine administratif.

Les investissements nets portés au budget se chiffrent à CHF 749'500. Les dépenses nettes d'investissement **sont intégralement couvertes par la marge d'autofinancement** (couverture à 170.2%). Il en résulte une suffisance de financement de CHF 526'500.

Aperçu du compte administratif	Compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
<b>Compte de fonctionnement</b>			
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>			
Charges financières	- CHF 5'390'792.73	5'958'400.00	4'070'200.00
Revenus financiers	+ CHF 5'539'965.09	7'472'700.00	5'346'200.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF -	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF 149'172.36	1'514'300.00	1'276'000.00
<b>Résultat après amortissements comptables</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 149'172.36	1'514'300.00	1'276'000.00
Amortissements ordinaires	- CHF 994'570.86	975'000.00	934'500.00
Amortissements complémentaires	- CHF 180'000.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF -	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF 1'025'398.50	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF -	539'300.00	341'500.00
<b>Compte des investissements</b>			
Dépenses	+ CHF 1'566'597.86	1'700'000.00	961'500.00
Recettes	- CHF 169'827.00	-	212'000.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF 1'396'770.86	1'700'000.00	749'500.00
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF -	-	-
<b>Financement</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF -	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF 149'172.36	1'514'300.00	1'276'000.00
Investissements nets	- CHF 1'396'770.86	1'700'000.00	749'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF -	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF 1'247'598.50	185'700.00	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF -	-	526'500.00

### 3. Budget de Fonctionnement

Les variations essentielles par rapport au budget 2020 concernant les charges financières sont les suivantes :

029.314.00	Entretien des bâtiments	+50'000.00
029.318.10	Provisions pour litiges	-1'632'000.00
101.318.00	Frais juridiques et d'audit	+35'000.00
309.319.04	Documentaire historique	-50'000.00
650.364.00	Financement ligne Finhaut-Emosson	-40'000.00
700.310.00	Frais inhérents à la problématique arsenic	+100'000.00
830.310.00	Promotion économique et touristique	-170'000.00
830.311.01	Convention de prestations avec VTT SA	107'700.00
830.365.04	Parc d'Attractions du Châtelard VS	-100'000.00

Les variations essentielles par rapport au budget 2020 concernant les revenus financiers sont les suivantes :

650.434.00	Recettes ligne Finhaut-Emosson	-11'000.00
700.480.00	Déficit en eau potable pris en charge	+100'000.00
710.480.00	Déficit eaux usées pris en charge	-26'000.00
900.400.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques	-50'000.00
900.400.04	Impôts sur la fortune des personnes physiques	-70'000.00
901.402.00	Impôts fonciers des personnes morales	-340'000.00
909.409.00	Impôts à la source	-100'000.00

### Fiscalité

Malgré l'attitude prudente qui nous a amené à revoir à la baisse les impôts, sur la base des éléments connus le maintien des barèmes en vigueur est proposé, soit :

Coefficient d'impôts : 1.00

Taux d'indexation 170%

### 4. Budget des investissements

Le budget des investissements présente des dépenses nettes de CHF 749'500.

Investissements principaux 2021, montants nets		
Chapitre	Description	Montant
Administration générale	Archives communales	30'000
	Amélioration stand du tir	125'500
Securité publique	Cadastre souterrains	20'000
Culture, loisirs et cultes	WC publics Châtelard / Giétroz	50'000
	Aménagement des places et nouvelles fontaines	30'000
Trafic	Achat de véhicules, machines	18'000
	Éclairage public	15'000
	Divers routes et places	134'000
Protection et aménagement du territoire	Améliorations du réseau d'eau potable	125'000
	Déchetterie du Neudray - rénovations	10'000
Économie publique	Projets forestiers	30'000
	Projets énergétiques et mobilité douce	150'000

## 5. Évolution de la fortune

Sur la base des comptes 2019 et du budget 2020, la fortune nette serait de CHF 10.73 millions au 31.12.2021.

Evolution de la fortune	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Dette brute	12'917'671.60	13'549'671.60	13'528'971.60
Patrimoines financier réalisable	24'262'717.47	24'262'717.47	24'262'717.47
<b>Fortune Nette</b>	<b>11'345'045.87</b>	<b>10'713'045.87</b>	<b>10'733'745.87</b>
Nombre d'habitants	379	379	389
<b>Fortune net par habitant</b>	<b>29'934</b>	<b>28'266</b>	<b>27'593</b>

Pour ce calcul il n'est pas tenu compte du patrimoine administratif ni des financements spéciaux. Le patrimoine financier réalisable ci-dessus n'intègre pas les prêts et participations permanentes. C'est la méthode de calcul utilisée par l'administration précédente.

## 6. Indicateurs

Évolution indicateurs	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Degré d'autofinancement	<b>10.7%</b>	<b>89.1%</b>	<b>170.2%</b>
	<b>insuffisant</b>	<b>Bien</b>	<b>très bien</b>
Capacité d'autofinancement	<b>3.1%</b>	<b>21.6%</b>	<b>26.4%</b>
	<b>insuffisant</b>	<b>très bien</b>	<b>très bien</b>
Taux des amortissements ordinaires	<b>11.4%</b>	<b>10.5%</b>	<b>10.3%</b>
	<b>suffisant</b>	<b>Suffisant</b>	<b>suffisant</b>
Endettement net par habitant	<b>-29'934</b>	<b>-28'266</b>	<b>-27'593</b>
	<b>faible</b>	<b>Faible</b>	<b>faible</b>

## 7. Considérations finales

Le budget de fonctionnement 2021 affiche une marge d'autofinancement positive de CHF 1.276 millions.

Les charges de fonctionnement diminuent par rapport au budget 2020.

Comme annoncé dans l'introduction, il s'agit d'un budget « sobre » de début de législature avec une attention particulière vis-à-vis des dépenses et une attitude prudente face aux revenus. De plus, la trésorerie est en diminution depuis les comptes 2018, d'où la nécessité de la préserver.

Néanmoins, nous n'avons pas négligé l'importance de la rénovation des routes et de l'entretien des bâtiments et des cours d'eau. De plus les diverses subventions accordées aux citoyens restent inchangées et restent très intéressantes pour les familles notamment. Le budget pour l'aide à la construction et aux rénovations a été augmenté.

Nous avons fait attention à correctement réattribuer les charges aux dicastères concernés (par exemple pour les salaires concernant la salle polyvalente) et à clairement indiquer les conventions (par exemple pour la convention avec Vallée du Trient Tourisme SA).

Concernant le Parc d'Attraction du Châtelard VS SA, l'exécutif a décidé d'octroyer un soutien sous forme de prêt avec garantie afin de protéger le denier public. Ceci dans le cadre de mesures d'assainissements globales qui seront présentées lors de la prochaine Assemblée Primaire. S'agissant d'un prêt, il ne figure pas au budget. La somme envisagée pour le prêt s'élève à CHF 400'000.

Les investissements 2021 marquent le début de la législature 2021-2024. Il s'agit principalement d'investissements qui concernent les infrastructures de nos villages : Assainissement du stand de tir, routes, cadastre souterrain, archives communales, réseaux d'eau potable, rénovation de la déchetterie, et WC publics (qui sont actuellement en projet chez les menuisiers de nos villages).

A ces investissements s'ajoute un budget pour des projets énergétiques et de mobilité douce. Suite à la votation pour la stratégie énergétique 2050, le cadre des projets pour la transition vers des énergies renouvelables a considérablement changé, privilégiant la baisse de consommation à travers l'isolation des bâtiments et l'utilisation de sources d'énergie optimisées à chaque cas. En collaboration avec le CREM de Martigny, dont la commune est partenaire, une étude sera menée visant à définir une stratégie énergétique adaptée à nos villages et à jour avec les nouvelles directives. Dans le cadre de cette étude, le rôle de la centrale de chauffage à distance sera réexaminé. C'est la raison pour laquelle aucun budget n'a été alloué pour 2021, en attendant aussi que les oppositions existantes soient levées.

La commission tourisme formée en début d'année, aidera aussi à définir un plan cohérent pour le développement touristique de nos villages, en accord avec le projet du parc naturel régional et en respect du patrimoine. Un plan d'affaires, fondamental pour tout investissement, sera aussi défini. En attendant ce plan de développement et d'affaires, nous avons mis en pause le projet du cœur du village, en n'enlevant rien à l'importance du développement économique et touristique de notre commune.

Ce budget 2021 a été adopté à la majorité des membres de l'exécutif le 5 février 2021. Aussi, nous espérons que vous l'adopterez tel que présenté.